

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE  
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

MONSIEUR LE PREFET DE POLICE  
MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS  
Métropole (pour attribution)  
Outre-mer (pour information)

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE L'INTERIEUR,  
DE LA SECURITE INTERIEURE  
ET DES LIBERTES LOCALES  
(pour information)

OBJET : Bilan 2004 et objectifs 2005 en matière de sécurité intérieure.

REFERENCES :

- Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (dite LOPSI),
- Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure,
- Loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière,
- Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité,
- Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité,
- Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,
- Circulaire ministérielle du 22 octobre 2003 relative à l'amélioration de l'exécution des mesures de reconduite à la frontière,
- Circulaire DGA-DGPN-DGGN du 18 décembre 2002 relative à la communication mensuelle en matière de résultats de la lutte contre la délinquance,
- Circulaire ministérielle du 20 avril 2004 relative à la mobilisation des services dans la lutte contre les violences urbaines,
- Circulaire ministérielle du 15 juillet 2004 relative aux orientations prioritaires des renseignements généraux,

- Circulaire ministérielle du 30 septembre 2004 relative à l'évaluation régionale de la lutte contre la délinquance,
- Circulaire ministérielle du 20 décembre 2004 relative à la sécurité des services d'urgence dans les hôpitaux,
- Circulaire ministérielle du 7 janvier 2005 relative à la sécurité des abords des établissements scolaires,
- Circulaire ministérielle du 11 janvier 2005 relative à la protection des cimetières et des lieux de sépultures,
- Circulaire ministérielle du 13 janvier 2005 relative à la mobilisation des services de police et de gendarmerie dans la lutte contre les violences intrafamiliales,
- Circulaire DGPN-DGGN du 19 janvier 2005 relative à la mutualisation des accès aux fichiers STIC et JUDEX.

Résumé : l'année 2004 a été marquée par une baisse significative de la délinquance et par une activité des services dont les résultats atteignent un niveau exceptionnel. Il faudra ancrer fermement ce bilan dans la durée en 2005 et surtout diminuer les violences aux personnes.

Conformément à la « nouvelle architecture institutionnelle de sécurité » définie par la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure ainsi qu'à l'article 2 de la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure (renforcement des prérogatives des préfets en matière de direction de la politique de sécurité intérieure au plan territorial), il appartient au ministre en charge de la sécurité intérieure, sur la base des orientations retenues en Conseil de sécurité intérieure, de définir des priorités opérationnelles en matière de sécurité intérieure.

La présente circulaire dresse le bilan de l'année 2004 et fixe les objectifs 2005. Elle se réfère aux principes fixés à NIMES, le 8 novembre 2004, par Monsieur le Président de la République et à mes directives données lors de mon allocution prononcée à l'occasion de la conférence de presse du 14 janvier 2005.

## I - LE BILAN DE L'ANNEE 2004 EN MATIERE DE SECURITE INTERIEURE

En matière de sécurité intérieure, le bilan de l'année 2004 est marqué d'abord par des résultats très positifs tant en ce qui concerne la baisse de la délinquance que l'activité des services ; ensuite, par la mise en œuvre de six chantiers ; enfin par des réformes.

### I - 1) Des résultats très positifs

#### Un recul de 3,76 % de la délinquance générale

L'année 2004 est caractérisée en matière de délinquance générale par une baisse de 3,76 %. C'est la plus forte baisse enregistrée depuis 1995. Elle amplifie la tendance enregistrée en 2003 (- 3,38 %).

Avec 3.825.442 faits, la criminalité globale constatée par les services de police et de gendarmerie enregistre une baisse de près de 150.000 faits.

Cette baisse est d'autant plus marquante qu'elle s'accompagne d'une forte progression de la délinquance dite révélée par l'action des services (+ 8,61 %) et de la prise en compte dans le résultat global de 17.257 nouvelles infractions identifiées dans la loi pour la sécurité intérieure.

Cette baisse de la délinquance, qui est significative pour la police nationale (- 2,71 %) et pour la gendarmerie nationale (- 6,34 %), se répartit de manière homogène sur le territoire et le taux de criminalité pour 1.000 habitants diminue de trois points. Il passe à 63,86 alors qu'il était de 66,66 en 2003.

La délinquance de voie publique enregistre son niveau le plus bas des dix dernières années avec une baisse de 8,45 %. Elle passe pour la première fois sous la barre des deux millions d'infractions.

La délinquance violente contre les personnes qui augmentait depuis plusieurs années marque un coup d'arrêt pour la première fois et se stabilise à - 0,25 %. La tendance a été inversée, il faut maintenant aller beaucoup plus loin.

La criminalité organisée et la délinquance spécialisée, noyau dur de la délinquance, diminuent quant à elles de 4,06 % en 2004, soit une baisse plus importante que celle de la délinquance générale.

### Des résultats exceptionnels de l'activité des services

Les résultats obtenus en 2004 sont le fruit d'une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des services dans la lutte contre la délinquance.

Ils sont plus actifs : le nombre d'infractions révélées par leur action augmente de 8,61 %.

Les mesures de gardes à vue ont progressé de 10 %, ce qui représente 45.000 personnes de plus.

Le nombre total des faits élucidés progresse très nettement avec 6,21 % des faits élucidés en plus.

Ce résultat se traduit par une amélioration que l'on peut qualifier **d'historique** du taux d'élucidation qui atteint le chiffre de **31,82 %** contre 28,83 % en 2003 et 26,20 % en 2002. Il est le révélateur de l'action volontaire des services.

### La lutte contre l'immigration irrégulière

L'action des services est en nette progression dans ce domaine.

Cela se traduit par une augmentation du nombre d'infractions constatées en ce qui concerne la police des étrangers : + 8,12 % mais aussi par une progression de 47 % du nombre de passeurs et autres « aidant à l'immigration » interpellés.

Enfin, le total des mesures d'éloignement réalisées en 2004 s'élève à 42.652 contre 35.000 en 2003 et les reconduites suite à des décisions administratives ou de justice sont passées de 11 692 à 15 660 soit une progression de 34 %.

### La politique de sécurité routière

La politique active menée dans ce domaine tant sur le plan législatif (loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité) que par les forces de l'ordre sur les routes, a permis de sauver 515 vies. Le nombre de morts est passé de 5.732 à 5.217.

## I - 2) La mise en œuvre des chantiers

### Lutte contre le terrorisme

Le dispositif français de lutte anti-terroriste porte ses fruits.

315 interpellations ont été réalisées en 2004 contre 247 en 2003 (+ 28 %) et les attentats ont diminué de 40 % en Corse.

#### Lutte contre la criminalité organisée et le démantèlement de réseaux de trafic de drogue

La mobilisation des services qui cherche en priorité à démanteler les filières a permis de faire baisser de 4,06 % la criminalité organisée et d'augmenter de 10,93 % le nombre d'affaires d'initiatives dans le domaine des stupéfiants.

#### Lutte contre la cybercriminalité

Les services et en particulier les offices ont traité en 2004 de nombreuses affaires liées à la fraude informatique en particulier bancaire (67 enquêtes, 62 interpellations) ou à la pédo-pornographie, (85 affaires).

#### Sécurité des mineurs

Dans ce domaine, la situation est préoccupante tant en ce qui concerne les violences intra-familiales qu'en ce qui concerne la délinquance à l'école qui est en hausse de 13 %.

Deux circulaires vous ont été envoyées sur ces sujets. La première en date du 7 janvier 2005 traite de la sécurité aux abords des établissements scolaires, la seconde du 13 janvier est relative à la lutte contre les violences intrafamiliales.

#### Lutte contre le racisme et l'antisémitisme

L'année 2004 a été marquée par 1.513 faits qui ont eu lieu dans le milieu scolaire, les lieux de culte ou en Corse.

L'activité des services a permis de résoudre plusieurs de ces affaires sensibles.

#### La promotion de l'égalité des chances

Dans le cadre de ce chantier, 540 jeunes cadets de la République ont été formés et préparés dans 26 établissements de formation de la police nationale.

Le dispositif des adjoints de sécurité a été amélioré et des actions ont été conduites pour favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers sensibles aux métiers de la République.

### I - 3) La mise en œuvre des réformes

Le redéploiement police gendarmerie s'est poursuivi en 2004. Il a concerné 32 départements, soit 122 communes et 662 664 habitants.

#### La LOPSI

L'année 2004 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la LOPSI.

Pour les ressources humaines, dans la police nationale, 3.900 emplois ont été créés au total depuis 2003, soit 60 % de l'objectif de la loi.

Dans la gendarmerie nationale, 3.100 emplois supplémentaires ont été créés depuis 2003.

Pour les moyens financiers et matériels, 68 % des 2,75 milliards d'euros de crédits prévus de 2002 à 2007 ont d'ores et déjà été votés.

En 2004, pour la police :

- 3.533 véhicules ont été livrés
- 32.300 pistolets SIG SAUER ont été commandés.
- 40.000 nouvelles tenues seront déployées en 2005.

Pour la gendarmerie :

- 3.500 véhicules ont été livrés.
- 32.000 pistolets SIG SAUER ont été commandés et 35.000 nouvelles tenues ont été distribuées.

### La réforme des corps et carrières de la police nationale.

Le protocole d'accord concernant la réforme des corps et carrières a été signé le 17 juin 2004.

Cette réforme de fond dont la mise en application est prévue de 2004 à 2012 concerne l'ensemble des corps de la police nationale.

Sans attendre, les premières mesures ont été prises dès 2004. Quatre commissions de suivi ont été tenues, 11 textes (décrets statutaires et indiciers) ont été publiés dont le nouveau statut des gardiens et 32 704 fonctionnaires ont d'ores et déjà bénéficié de mesures statutaires.

### Le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées dans la gendarmerie nationale

Cette réforme majeure se traduira par un repyramidage qui portera sur des transformations de postes et un repyramidage au sein des corps.

Ce plan sera engagé pour 8 ans à compter de 2005.

## II - PRIORITES ET OBJECTIFS DE L'ANNEE 2005 EN MATIERE DE SECURITE INTERIEURE

Les objectifs de l'année 2005 découlent d'une nouvelle stratégie nationale de sécurité qui vise à renforcer la protection de chaque français dans les années à venir.

Cette stratégie repose sur :

### **- des objectifs :**

- protéger les personnes les plus vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées),
- assurer la sécurité dans des lieux qui sont importants pour la vie de la société (écoles, lieux de culte, cimetières, transports mais aussi stades et galeries marchandes),
- défendre nos concitoyens contre les menaces les plus lourdes (terrorisme, criminalité organisée, immigration irrégulière).

### **- des moyens :**

- plus de forces de sécurité sur le terrain,
- des interventions plus mobiles et plus réactives privilégiant le flagrant délit,
- une présence des forces ciblée sur de lieux précis et à des heures choisies.

A partir de ces grands axes, pour cette année, les objectifs en matière de sécurité intérieure doivent s'inscrire dans la continuité tout en recherchant à franchir une nouvelle étape dans le recul de la délinquance. Les six chantiers que j'ai définis doivent donc être poursuivis et imposent une mobilisation renouvelée de toutes nos énergies.

Je vous demande donc d'articuler vos efforts autour de quatre objectifs stratégiques et de trois priorités sectorielles. Des orientations plus techniques devant guider de manière globale l'action des forces de police et de gendarmerie nationales, sont précisées.

## II - 1) Objectifs stratégiques

### **Baisse de la délinquance : ancrer fermement les résultats obtenus dans la durée.**

Afin d'atteindre le but fixé par le Premier Ministre soit une baisse de la délinquance de 20% d'ici 2006, je vous fixe comme priorité **d'ancrer les résultats obtenus dans la durée**

- **d'une part, en poursuivant la baisse de la délinquance générale et de voie publique ;**
- **d'autre part, en conservant comme objectif un taux global d'élucidation de plus de 30 % ;**
- **enfin, en intensifiant le travail d'initiative des services.**

Votre action visera à faire baisser les **atteintes contre les personnes et plus spécialement les violences** que je vous désigne comme **première priorité pour 2005**, en faisant un effort supplémentaire pour protéger les personnes les plus vulnérables et en portant une attention particulière à la lutte contre les actes racistes et antisémites ainsi qu'à la violence en milieu scolaire qui se développe et dont il faut impérativement refuser la banalisation en y apportant de manière systématique des réponses rapides et adaptées. Vous vous aiderez des nouveaux indicateurs pour évaluer ces atteintes et orienter votre action.

Concernant la violence scolaire, un protocole d'accord a été signé avec le Ministère de l'Education nationale qui prévoit pour chaque établissement la désignation d'un correspondant police ou gendarmerie, ainsi que l'élaboration d'un diagnostic « sécurité » partagé. De plus, je viens de vous adresser une circulaire concernant la sécurité des abords des établissements.

Dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, je vous demande de veiller à ce que les services chargés de lutter contre la délinquance générale travaillent en étroite collaboration avec les services des renseignements généraux, ainsi qu'avec les élus locaux pour mieux sécuriser les cimetières. Des directives viennent de vous être envoyées à ce sujet.

Enfin, les violences intrafamiliales et surtout celles qui s'exercent contre les mineurs sont, dans notre société, totalement inacceptables. Je vous demande de veiller à ce que les services travaillent en partenariat avec les collectivités locales et la Justice pour mieux déceler les maltraitances et les abus. Une circulaire a également été signée afin de mobiliser les services dans cette lutte.

### **Lutter plus efficacement contre la criminalité organisée**

La loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité dote la justice de moyens procéduraux permettant de mieux lutter contre une criminalité organisée aux facettes multiples et aux activités souvent internationales. Cette loi autorise le recours à des techniques spéciales d'investigations dont l'infiltration, la sonorisation et la fixation d'images de lieux et de véhicules, la rémunération d'informateurs et la mise en œuvre d'équipes communes d'enquête. Je vous demande d'orienter le travail des services de police et de gendarmerie vers le démantèlement des réseaux et notamment ceux liés au trafic de produits stupéfiants en utilisant au mieux ces nouvelles techniques.

Dans ce domaine, afin d'améliorer l'action des enquêteurs dans l'établissement des procédures judiciaires relatives aux infractions favorisant l'économie souterraine, un guide méthodologique sur l'enquête de patrimoine sera diffusé.

Enfin, je vous demande d'accentuer la lutte contre le blanchiment des capitaux. Pour cela des moyens vont être mis en place : un comité opérationnel de lutte contre les trafics et une cellule

d'identification des patrimoines destinée à permettre des saisies en France et à l'étranger. Il faudra aussi veiller à une meilleure alimentation des fichiers des transactions suspectes (SUSTRANS).

### Lutter contre la cybercriminalité

La cybercriminalité fait partie de ces nouvelles menaces contre laquelle les Français doivent être protégés. Il faut donc traquer les criminels partout où ils agissent y compris sur internet, c'est un enjeu essentiel. Les orientations qu'il convient de donner aux services et en particulier à l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information (OCLCTIC) doivent avoir pour objectif de développer les capacités d'investigation en rationalisant les efforts de surveillance du réseau Internet et en organisant un dispositif coordonné entre la gendarmerie et la police pour traiter les interceptions sur les réseaux numériques. Je souhaite également que les moyens de lutte soient accrus notamment par la création de pôles d'excellence en matière de révélation de la preuve numérique. J'attache enfin de l'importance à la promotion, au cours de cette année, d'un réseau national de veille technologique élargi à des partenaires publics et privés concernés par la sécurité des réseaux informatiques.

### Poursuivre de façon énergique la lutte contre l'insécurité routière

Les résultats récents nous montrent que les objectifs sont difficiles à atteindre et que nos efforts doivent être poursuivis. C'est pourquoi je vous demande d'intensifier l'action menée en matière de sécurité routière en cherchant, pour cette année 2005, à descendre en dessous du seuil des 5000 tués. Dans ce domaine, je vous demande de donner des directives aux services afin qu'ils mettent à profit toutes les occasions pour mener des actions de sécurité routière. Les axes d'effort à prendre en considération sont :

- la lutte contre les conduites dangereuses (alcool au volant, conduite sous l'emprise de produits stupéfiants, vitesse excessive),
- la lutte contre les infractions graves (non-respect des feux, non port de la ceinture ou du casque, utilisation du téléphone),
- la répression de la conduite sans permis.

Cette lutte sera encore facilitée par la livraison cette année de nombreux matériels de détection supplémentaires (1000 radars automatiques en 2005). Par ailleurs, la mise à disposition de tests salivaires pratiques et fiables, facilitera le dépistage de l'usage de stupéfiants par les conducteurs

Je souhaite que ces mesures soient utilement complétées par des actions préventives et pédagogiques, visant à améliorer le comportement des conducteurs.

Sans délaisser les actions auprès des conducteurs adultes, l'effort dans ce domaine préventif et pédagogique sera réalisé vers les jeunes et les futurs conducteurs dans le cadre de leurs établissements scolaires et universitaires. Ces actions doivent amener les jeunes à acquérir un comportement responsable et civique tout en les sensibilisant aux risques qu'ils encourent.

Je vous demande, pour cela, de vous rapprocher du ministère de l'Education Nationale.

Afin d'aider les services dans ces missions, vous pourriez les inciter à recourir à des personnels réservistes encadrés par des professionnels de la sécurité routière.

## II - 2) Trois priorités sectorielles

### Lutter contre les violences urbaines

Les violences urbaines constituent une menace majeure qui se développe au cœur de notre société. Elles génèrent des ruptures internes graves en particulier dans les quartiers.

Combattre les violences urbaines, c'est d'abord mieux les détecter et mieux les évaluer. Un indicateur permettant de les mesurer est mis en place depuis le 1 janvier 2005. Il vous aidera à orienter votre action.

Je vous demande de mener une politique de lutte plus efficace contre ce type de violence en vous appuyant notamment sur une implication plus approfondie des services de renseignement conformément aux instructions de ma circulaire du 20 avril 2004. Les bureaux de coordination de la lutte contre les violences urbaines (BCLVU) doivent être réunis régulièrement et travailler en liaison avec le bureau national (BNCLVU) créé depuis le début de l'année. Celui-ci a pour mission la valorisation du renseignement, le partage d'expériences ainsi qu'un rôle de coordination.

Je souhaite que vous combattiez énergiquement les actions violentes à l'égard des forces de l'ordre et je vous demande de mettre en place une politique globale de lutte contre les incendies de voitures.

Au cours de l'année, des expérimentations menées dans les 25 quartiers pilotes seront généralisées à l'ensemble des quartiers sensibles et apporteront des solutions innovantes et complémentaires aux actions répressives. Un guide récapitulera les bonnes pratiques expérimentées et sera bientôt diffusé pour servir de document de référence dans l'élaboration des stratégies locales.

### Lutter contre l'immigration clandestine

Une politique humaine mais ferme d'application de la loi dans le domaine de l'immigration irrégulière a été engagée. Il faut la poursuivre pour atteindre l'objectif de **20 000 reconduites effectives en 2005**.

Pour cela, je vous demande de privilégier les actions de fond visant à démanteler les filières et de rappeler à tous les services concourant à la sécurité intérieure qu'ils doivent se mobiliser contre ce phénomène qui risque d'enrayer les progrès déjà réalisés dans la lutte contre l'insécurité. Votre action sera facilitée par la construction de nouveaux centres de rétention administrative qui offriront une capacité de 1 600 places à la fin de l'année.

### Lutter contre le terrorisme

Dans ce domaine, la circulation des renseignements est un facteur clé de la réussite. J'attire aussi votre attention sur le fait que tout renseignement peut être primordial et que le recueil de l'information incombe à tous les services ; de ce fait, les fonctionnaires et les militaires doivent transmettre toute information, même anodine, par la voie hiérarchique à l'UCLAT.

C'est pourquoi je vous demande de veiller à une meilleure organisation de l'échange et de l'analyse des informations recueillies, notamment celles liées au terrorisme à caractère régional (Corse, Basque) et transnational d'inspiration islamique.

L'Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste (UCLAT), en coordination avec les autres services concernés et en particulier avec les pôles régionaux de lutte contre l'islam radical créés dans chaque direction régionale des renseignements généraux, privilégiera l'identification, la déstabilisation de la mouvance islamiste radicale et le démantèlement des structures terroristes. L'optimisation de cette lutte reposera sur une utilisation proactive des capacités d'analyse criminelle,

y compris dans le domaine du financement des réseaux, ainsi que sur une plus grande capacité d'analyse des indices matériels collectés en amont des actes terroristes et en aval de leur commission.

## II - 3) Modes d'actions

### Une présence renforcée sur le terrain

Je souhaite que les forces de sécurité soient plus présentes sur le terrain, spécialement aux heures et aux lieux où le public ressent le plus d'insécurité. Je demande qu'elles interviennent de manière plus mobile et plus réactive en privilégiant le flagrant délit. Cette présence, s'agissant de la police nationale, sera réévaluée sur la base de l'exploitation de la main courante informatisée (MCI) et pour la gendarmerie nationale à travers l'indicateur « Services externes ».

### Recourir davantage à la police technique et scientifique

En toutes circonstances, je vous demande d'inciter les services à recourir encore davantage et systématiquement à la police technique et scientifique afin de privilégier la démonstration par la preuve plutôt que par l'aveu. Pour ce faire, des moyens seront mis en place. Ainsi, le fichier des empreintes génétiques et celui des empreintes digitales seront développés au cours de l'année parallèlement à la mise en place d'une chaîne de génotypage de masse de profils génétiques individuels. De plus, je souhaite que gendarmes et policiers puissent avoir accès réciproquement aux fichiers STIC (système de traitement des infractions criminelles) et JUDEX (système judiciaire de documentation et d'exploitation).

### Développer une politique ambitieuse de prévention

Pour agir en profondeur contre l'insécurité, il faut aussi développer une politique ambitieuse de prévention ; c'est l'objet du projet de loi relatif à la prévention qui sera présenté au conseil des ministres au début de cette année. Je souhaite que les efforts dans le domaine de la prévention se traduisent par une plus grande collaboration avec d'autres administrations telles que la Santé pour la lutte contre la drogue, les Affaires Sociales pour prévenir les violences contre les femmes, l'Équipement pour adapter l'urbanisme aux exigences de la sécurité, l'Éducation Nationale pour faire reculer durablement les violences à l'école et autour de l'école, la Justice pour l'application de la politique pénale. Je vous demande de coordonner l'ensemble de ces actions.

### Développer les synergies entre la gendarmerie et la police

Grâce à la réactivation du conseil de l'équipement et de la logistique, de nombreuses synergies ont déjà été initiées en 2004 et vont se poursuivre au cours de cette année : acquisition d'armements et de munitions, de gilets et de boucliers pare-balle, soutien du parc automobile. Ces actions réussies doivent pousser la DGPN et la DGGN à développer leur coopération en 2005 grâce notamment à la mise en œuvre d'un réseau de système entre les fichiers STIC et JUDEX, d'une synchronisation des réseaux RUBIS et ACROPOLE pour les GIR et les unités de recherches et mobiles, ainsi que par la généralisation d'un système de cartographie simplifiée. Des rapprochements dans les domaines de la formation (formation des techniciens automobile) et du soutien (atelier d'impression) devront également aboutir au cours de cette année.

Au plan territorial, les préfets s'assureront que toutes les possibilités de mutualisation entre forces concourant à la sécurité intérieure mais aussi avec les autres services locaux de l'Etat ont été explorés.

### III – EVALUATION DES RESULTATS

Pour en améliorer les résultats, il est indispensable d'évaluer toute politique ou toute action menée.

Je vous demande donc, à l'échelon local, pour chaque opération mobilisant plusieurs services, de désigner un chef de file. Il sera chargé d'évaluer les résultats.

Le **département** restant le **niveau de responsabilité de droit commun de la sécurité intérieure**, je vous demande d'organiser et de présider une réunion hebdomadaire d'évaluation consacrée à une partie de votre département.

Enfin, au niveau régional, niveau de coordination et d'évaluation, un comité régional interservices regroupant autour du préfet de région et du procureur général, les préfets et les chefs de services de police et de gendarmerie, pourra être créé.

\* \* \* \* \*

Les préfets sont invités à faire connaître ces objectifs et à les décliner localement (y compris de manière quantitative) pour les services de police et de gendarmerie sachant que le programme d'action de la DGGN diffusé jusqu'à l'échelon départemental, est décliné à partir de cette même circulaire.

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>o</sup> août 2001, il est prévu, à compter du PLF 2006, l'établissement de projets annuels de performance (PAP).

Pour le PLF 2005, une préfiguration de ces PAP a été réalisée. Ce document comporte pour les forces de police et de gendarmerie nationales, des actions avec pour chacune d'entre elles des objectifs et des indicateurs de résultat de l'action (document disponible sur le site Intranet de la DEPAFI, rubrique LOLF).

Vos objectifs devront être assortis d'indicateurs en concordance avec ceux prévus dans la préfiguration du PAP.

**Après avoir réuni la Conférence départementale de sécurité, vous ferez connaître avant le 28 février prochain (délai de rigueur) au directeur de mon cabinet, au DGPN et au DGGN les objectifs départementaux, voire infra départementaux fixés pour 2005 au moyen d'un document opérationnel les décrivant et les chiffrant brièvement (3 à 4 pages au maximum).**

Dominique de Villepin

